Règles d'or de l'entretien des appareils à gaz naturel

À titre de syndicat de copropriété, vous avez la responsabilité de veiller à ce que vos appareils fonctionnent adéquatement. Tous les propriétaires de véhicules font faire l'entretien régulier pour en assurer la bonne performance. Il en va de même de vos appareils à gaz naturel qui sont des équipements mécaniques dont les composantes sont exposées à des contraintes thermiques importantes et à des arrêts/démarrages fréquents.

Voici donc quelques règles d'or qui vous permettront d'assurer la sécurité de vos copropriétaires, de prolonger la durée de vie et de profiter d'une performance optimale de vos appareils à gaz naturel :

Règle no. 1 : Soyez toujours vigilant.

Le gaz naturel est une énergie propre et sécuritaire, mais pour jouir pleinement des avantages que vous offrent les équipements à gaz naturel, quelques précautions de base doivent être suivies, notamment :

Évitez d'utiliser un appareil dont la flamme est jaune ou orangée (autre qu'un foyer). La flamme de gaz naturel doit être bleue.

Entretenez les bouches d'aération et les conduites reliées aux appareils. Rien ne doit obstruer la ventilation et l'évacuation des gaz de combustion.

Dégagez toute accumulation de neige ou de glace sur les installations extérieures de gaz naturel. Cette situation pourrait entraîner l'interruption de votre service de gaz naturel ou le mauvais fonctionnement de vos appareils.

Faites inspecter et entretenir régulièrement vos appareils à gaz naturel. Si vous vous référez au manuel d'utilisation de votre système de chauffage à gaz naturel, vous constaterez que les manufacturiers recommandent majoritairement l'entretien annuel des appareils à gaz naturel par des techniciens d'entretien qualifiés

Règle no. 2 : Faites faire l'entretien de vos équipements par un <u>professionnel</u> certifié.

L'entretien doit être confié à une entreprise spécialisée qui détient une licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), qui est également membre de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) et dont les techniciens possèdent les cartes de compétence spécifiques aux équipements à gaz naturel.

Lors de son inspection, le technicien spécialisé vérifie vos installations de chauffage, effectue les réglages nécessaires à une combustion optimale et s'assure d'un fonctionnement sécuritaire de vos appareils. Il en va de votre sécurité et de celles des copropriétaires puisqu'un équipement mal entretenu peut émettre du monoxyde de carbone, gaz aux effets nocifs sur la santé.

De plus, en confiant votre entretien à un professionnel spécialisé, vous profiterez d'une expertise qui vous permettra d'améliorer le rendement énergétique de vos appareils. Un équipement encrassé, un échangeur thermique bloqué, une mauvaise combustion sont tous des facteurs qui affectent le rendement énergétique de votre appareil. Un rendement énergétique qui ne correspond pas aux paramètres du manufacturier va entraîner une facture de consommation de gaz naturel inutilement élevée.

Règle no. 3 : Faites faire l'entretien de vos appareils au printemps ou à l'été

La période idéale pour faire l'entretien est au printemps et en été. Vous profiterez ainsi d'une plus grande disponibilité de la main-d'œuvre technique. Par ailleurs, vous vous assurez de ne pas vous faire prendre par une vague de froid hâtive. En faisant entretenir régulièrement vos équipements, vous minimisez les risques de bris et permettez le remplacement préventif des composantes usées. Et pour une tranquillité d'esprit totale, vous pouvez adhérer à un contrat de service qui inclut, en plus de l'entretien annuel, une couverture complète pièces et main-d'œuvre. Ainsi, vous n'aurez plus à vous soucier de vos appareils de chauffage et surtout, vous éviterez les dépenses imprévues.

Sans compter qu'en faisant l'entretien régulier de vos appareils à gaz naturel vous contribuez au prolongement de leur durée de vie. Tout comme pour un véhicule, un appareil de chauffage bien entretenu durera beaucoup plus longtemps et vous évitera d'investir prématurément dans le remplacement de vos équipements.

Ces conseils vous sont offerts gracieusement par Gaz Métro Plus, le chef de file spécialisé dans l'entretien, la réparation et l'installation d'équipements à gaz naturel au Québec.

EN SAVOIR PLUS

1 866 641-PLUS gazmetroplus.com info@gazmetroplus.com

